

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 12 juillet 2021

Date de convocation : Le 06 juillet 2021

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 juin 2021
- 2 – Ouverture d'une ligne de trésorerie
- 3 – Vente de terrains
- 4 – Subventions aux associations
- 5 – Convention plan de relance continuité pédagogique : socle numérique
- 6 – Délibération modificative pour adhésion à l'ADIT
- 7 – Autorisation d'implantation d'un poste de transformation ERDF sur une parcelle communale
- 8- Questions et informations diverses

Présents : Mr Jean-Pierre TUREK, Maire. Mr Grégory COURTET Mr Alain BOURGEOIS, Mme Emilie HEUGAS, Adjoint. Mme Catherine LOISEAU, Mme Robertine DUFOUR, Mme Sandrine JABY, Mr Mathieu FLABA, Mr Jean Michel ZANCO, Mr Ludovic CHEVREAU, Mme Nadège ACHARD, Mme Florence BOUEIX, Mr Jean François BRUGIERE.

Absente excusée : Mme Nicole VEDRINE donne procuration à Mr Jean Pierre TUREK.

Absente : Mme Evelyne COURTET.

Présents : 13 / Votants : 14

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 18h05.

A l'unanimité Mme Florence BOUEIX est élue secrétaire de séance.

Mr Le Maire demande à supprimer un point à l'ordre du jour, le point n° 6 : Délibération modificative pour adhésion à l'ADIT. 14 votes pour.

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 juin 2021

Mr Le Maire demande s'il y a des questions.

Mme Heugas fait remarquer que lorsqu'il n'y a pas de vote à l'unanimité, il faut que les noms des votants apparaissent.

Elle fait également remarquer que dans la partie vente presbytère, le montant n'est pas le bon. Il est noté qu'une offre a été faite par l'acheteur à 37 500 €, hors l'offre faite était de 35 700 €.

Mme Achard fait part d'une différence entre le compte rendu et le procès verbal concernant le devis de Achard électricité.

Il est procédé au vote : pour 14.

2 – Ouverture d'une ligne de trésorerie

Cette ligne de trésorerie sert à faire le joint entre le moment où les subventions sont touchées et le moment où les factures sont payées.

Mme Evelyne COURTET arrive en séance. Présents 14, votants 15.

Cette ligne finance le décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes. Afin de procéder aux règlements des factures du pôle résidentiel, il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 €. Elle est de 500 000 €, remboursable au taux de 0,70 %, index EURIBOR 3 mois, pour une durée de 12 mois. C'est un mouvement de trésorerie. Les subventions accordées pour le pôle résidentiel seront versées sur cette ligne de trésorerie afin d'en permettre le remboursement.

Points sur les subventions : 1 008 000 € de subventions totales. 288 467 € perçues. 249 797 € demandées pas encore perçues. 470 484 € reste à percevoir.

Aujourd'hui la commune a payé 956 841,32 € TTC, il reste à payer 538 549,53 € TTC, sans la chaufferie. A ce jour la commune a payé en fond propre.

Il est procédé au vote : pour 12 / contre 1 (Mr Jean François BRUGIERE) / abstentions 2 (Mme Florence BOUEIX, Mme Nadège ACHARD).

3 – Vente de terrains

Mr Blanchard, géomètre, nous a fait parvenir les documents pour les ventes de terrain de Mr et Mme Passelaigue et Mr Zerbib. Pour rappel, une délibération avait été prise le 15 février 2021 donnant à l'unanimité un accord de principe sur ces ventes.

Mr et Mme Passelaigue

ZW 230, 860 m² à 1€ le m² soit 860 €, frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acheteur. Mr et Mme Stott et Mr et Mme Jouve ne s'opposent pas à l'achat de ce terrain par Mr et Mme Passelaigue, ils ont rédigé un courrier dans ce sens.

Il est procédé au vote : pour 15

Mr Zerbib

Morceau jouxtant la parcelle AB 65 en attente d'une référence cadastrale, 57 m² à 1 € le m² soit 57 €, frais de notaire et géomètre à la charge de l'acheteur.

Il est procédé au vote : pour 15

4 – Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose de verser les subventions suivantes aux associations de la Commune :

USM-BL Foot.....	2500 € + 500 € subv. exceptionnelle
USM-BL Volley.....	350 €
USM Pétanque.....	1000 €
Amicale Laïque.....	1000 €
ARAC.....	250 €
CATM.....	200 €
ANACR.....	200 €
Société de Chasse Communale.....	335 € (5 €/adhérent)
Société de Chasse La Giboyeuse.....	145 € (5 €/adhérent)
Société de Pêche.....	500 €
Donneurs de Sang.....	250 €
Minérail.....	3500 €
Amicale Sapeurs-Pompiers.....	1200 € + 300 € subv. Exceptionnelle + 1100,25 € banda
Atelier Théâtre.....	500 € + 200 € subv. exceptionnelle
ENER'GYM.....	800 € + rideaux et pose
Musée Ecole Rurale.....	3500 €
Harmonie de Bourg-Lastic.....	360 €
Coopérative Collège de Bourg-Lastic.....	780 €
Club des Jeunes.....	1000 € + 500 € subv. exceptionnelle
Amis d'Hier et d'Aujourd'hui.....	200 €
Moto-Club.....	500 €

Il est procédé au vote : pour 12, contre 3 (Mr Jean-François BRUGIERE, Mme Nadège ACHARD, Mme Florence BOUEIX).

5 – Convention plan de relance continuité pédagogique : socle numérique

Le dossier de demande de subvention que nous avons déposé au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires a été retenu en mai 2021.

Pour notre commune, le montant global prévisionnel est de 7380 € et le montant de la subvention accordée est de 4900 € (en 2 volets : 1 volet équipement et 1 volet services et ressources numériques). Il y a un ENI et des ordinateurs fixes, suivant la demande des instituteurs. Un TDI est déjà présent. La classe de maternelle n'est pas éligible aux subventions. La dépense minimal est de 3 500 € par classe.

Il faut délibérer pour autoriser le Maire à signer la convention : pour 15

6 – Délibération modificative pour adhésion à l'ADIT

Annulée

7 – Autorisation d'implantation d'un poste de transformation ERDF sur une parcelle communale

Afin de régulariser la convention de 2017 concernant le poste EDF sur la parcelle ZM629, anciennement ZM617, il faut délibérer pour autoriser cette implantation. L'indemnité est de 196 € annuelle.

Il est procédé au vote : pour 15

8- Questions et informations diverses

Mme Loiseau informe qu'elle travaille depuis presque un an pour réduire le coût des photocopieurs Ricoh à la mairie et à l'école. Toshiba n'a pas donné de proposition et Konica a fait une proposition mais n'a pas donné suite depuis. Ricoh a fait 2 propositions : une en gardant les machines actuelles avec un contrat de 5 ans économie de 1285 € / an en bloquant le prix des photocopies (environ 111 000 sur l'année) sur 5 ans (augmentation de 8 % entre 2019 et 2020) et une en ayant du matériel neuf équivalent avec un contrat de 5 ans économie de 1125 € / an en bloquant le prix des photocopies sur 5 ans.

Mme Loiseau fait un résumé de la réunion du SMCTOM du 15 juin dernier. Les horaires des déchetteries sont étendus mais celle de Saint Sauves n'est toujours pas ouverte le samedi, malgré la demande des élus de Messeix. Il leur ai

répondu que ce n'est pas une déchetterie mais un centre d'enfouissement qui est normalement réservé pour les professionnels mais ils tolèrent les particuliers. Ils ont pour projet de faire une déchetterie (pas avant fin 2022), sujet qui sera abordé lors de leur prochaine réunion. Point d'étape du ramassage : du 17 mai au 12 juin 22 tonnes d'ordures ménagères en moins et 26 tonnes de tri sélectif en plus. La question a été posée pour la fréquence des ramassages à Messeix : si ils revenaient à un passage par semaine pour le tri sélectif, le passage des ordures ménagères serait également hebdomadaire. Le coefficient passerait de 1 à 1,4. Ce serait uniquement pour le bourg de Messeix, les Gannes, Bogros, la Mine. Les hameaux ne repassent pas à un passage hebdomadaire.

Mme Boueix informe que 2 réunions de commission matériel se sont tenues pour le camion et qu'elle a reçu un mail pour l'informer de la location d'un camion. Elle informe qu'elle était pour une location de camion mais uniquement pour les 2 mois d'été. Le camion benne est un Renault 3T5 en location longue durée sur 5 ans pour un loyer de 459,29 € TTC / mois avec l'entretien compris, reste à charge de la commune uniquement le carburant et les pneus. Le camion ne sert pas que 2 mois dans l'année, il sert également à transporter la tonte de pelouses, la taille de haies, les graviers et autre charge lourde.

Mme Boueix reparle du fait qu'elle n'est pas tenue au courant. Mme Heugas lui rappelle que cela fait 1 an qu'il leur a dit de venir en mairie pour se renseigner et se tenir informé des dossiers. Il en va de même pour les réunions de chantier du pôle résidentiel tenues tous les mardis matins qui sont ouvertes à tous les élus. Mme Achard demande quand une commission se tiendra. Mme Heugas lui répond qu'elle attendait la fin du point du camion pour informer qu'une commission se tiendra pour discuter des prix des loyers et faire un point financier. Mme Boueix demande la date. Mme Heugas lui répond qu'il serait bien que tous les élus donnent leurs dates de vacances pour pouvoir gérer les réunions pendant l'été.

Mme Heugas informe qu'un courrier a été reçu de Mlle Magoutier Clarisse. Suite à un CU favorable déposé sur une parcelle communale, elle souhaite acquérir ce terrain en vue d'un projet professionnel. Une délibération sera prise au prochain conseil. Elle propose 2 500 € pour 48 553 m² en friche et en « renouée du Japon ». Il n'y a pas de terrain agricole. C'est un projet paillote restauration et structures gonflables pour les enfants.

Mme Courtet informe qu'une convention a été signée entre la commune de Messeix, la Communauté de Communes, Cisternes la Forêt, Saint Jacques d'Ambur et l'inspection d'académie pour le projet « orchestre à l'école » pour la classe CM1 et CM2. C'est un projet pendant le programme scolaire. Cela avait déjà été fait il y a quelques années à Messeix, pour susciter des vocations pour amener des élèves dans la classe Cham au collège de Bourg-Lastic.

Fin 19h10